TEXTE ADOPTÉ no 373

" Petite loi "

ASSEMBLÉE NATIONALE

ONZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 1999-2000

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat du Qatar sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble une annexe).

(Texte définitif.)

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi, adopté par le Sénat, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat: 289, 355 et T.A. 137 (1997-1998).

Assemblée nationale: 915 et 1699.

Traités et conventions.

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat du Qatar sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble une annexe), signé à Doha le 8 juillet 1996, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Signé: Laurent FABIUS.

(1) *Nota*: voir le document annexé au projet de loi n° 915.